

Ruhengeri , le 10/12/58.  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(\*) N°B/L238/AI.23/02.



Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Aux Chefs (Tous)

Veillez communiquer à vos s/chefs que les habitants qui désirent un "Fonds du Roi" ne doivent pas se présenter à mon bureau mais m'écrire une petite lettre dans laquelle ils écrivent leur nom; leur s/chef; leur colline.

Toutes les demandes sont transmises au Commis du Territoire qui visite les maisons.

Je vous rappelle que les conditions pour l'octroi d'un Fonds du Roi" sont avant tout: -ne pas être polygame.  
-avoir achevé les murs de sa maison.

L'Administrateur Territorial Assistant Principal

A.GILLET.-